

Pour une mise à disposition facilitée des salles de réunion

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le rôle des conseillers communaux ne se limite pas à siéger une fois par mois dans la salle du conseil communal. En effet, nul besoin de rappeler le travail parallèle qui est effectué par chacun de nous, soit dans des commissions ad hoc, soit dans des commissions permanentes. Cependant, si l'idée nous prend de vouloir nous réunir hors des séances de préavis municipaux, la spontanéité ne peut être de mise ni même une planification à court terme. Car survient la tâche de réserver une salle de réunion.

Tout d'abord, il s'agit d'envoyer un mail au service des locations de salles : indiquant le jour, l'heure et la salle souhaitée (en effet, au préalable, vous aurez consulté le planning en ligne pour connaître les disponibilités existantes). Ledit service vous répondra avec grande politesse vous enjoignant de remplir une fiche de réservation et de la retourner afin que la demande puisse être prise en compte. Il vous faudra imprimer la fiche, la compléter, la signer, la scanner et la retourner. Un mail dudit service confirmera enfin votre réservation. Alors seulement, il sera possible d'informer vos collègues du lieu de réunion.

Il semble toutefois que cette procédure ne s'applique pas à tous les conseillers, puisque certains ne reçoivent pas le dit formulaire au moment de leur demande ou que d'autres plus téméraires brûlent des étapes déclarant que cela fonctionne tout de même. Il n'en demeure pas moins que dans l'ensemble il ne s'agit pas d'une situation à la hauteur de la technologie actuelle.

La COGES reconnaissant que le service exécute très bien son travail selon des directives établies s'appliquant à tous les utilisateurs des salles, s'interroge si en termes d'efficacité il n'y aurait pas quelques améliorations possibles. A l'heure où en quelques clics on réserve une place dans un avion, un hôtel à l'autre bout du monde ... N'y a-t-il pas un moyen pour qu'en ville de Nyon, les conseillers puissent bénéficier d'un service si ce n'est similaire à tout le moins allégé pour se réunir ?

Au vu de cet état de faits, la Commission de Gestion unanime demande à la Municipalité la possibilité d'étudier une façon de réserver les salles plus rapide et moins contraignante pour les membres du délibérant devant se réunir dans le cadre de leur mandat et ce sans attendre une éventuelle refonte du site Nyon.ch. ou un retour du PM235/2015.

En vous remerciant pour votre attention,

Au nom de la COGES

Stéphanie Sahli
Nyon, le 12 novembre 2018